


OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 22, No.6

15 décembre 2020



MESSAGE DU MAIRE

Cher citoyen, chère citoyenne,

Je voudrais tout d'abord en mon nom et au nom des membres du conseil municipal et du personnel administratif souligner le départ de Monsieur Raymond Ménard, conseiller au siège #6. Monsieur Ménard tire sa révérence après 23 ans d'implication et de collaboration afin de maintenir, voire améliorer la qualité de vie de l'ensemble de nos citoyens et citoyennes. Merci Raymond pour ton apport indispensable tout au long des 23 dernières années !

Dans un autre ordre d'idée, nous vous informons que nous avons adopté notre budget 2021 et notre plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023. Le conseil municipal a pris la décision de garder les taxes au même taux que l'année 2020. Nous avons reçu une aide financière du gouvernement de plus 63 000\$ pour compenser les écarts potentiels de dépenses en raison de la pandémie. Nous avons utilisé ce montant pour conserver une facture similaire pour l'année qui vient. Nous avons plusieurs projets à venir en 2021. Nous gardons toujours la même vision de faire le plus de projets possibles à l'intérieur de nos limites budgétaires. Je vous invite à consulter tous les documents disponibles et de nous envoyer, par écrit, vos questions en rapport au budget et au plan triennal déposés.

Sur une bonne note, voici quelques projets en cours et réalisés en 2020 :

- 1-Remplacement des pompes Fahey (subvention TECQ 19-23) – Réalisé à 100%.
- 2-Ajout d'une 3e pompe à la station Fahey (subvention TECQ 19-23) - recherche en eau – Ce projet arrive à

l'étape de conclusion des analyses hydrologiques et de l'acquisition de terrain.

3-Site Hydro-Québec – développement – Ce projet est au stade de la préparation de documents d'appel d'offres et d'invitation aux promoteurs en début d'année 2021.

4-Réfection de la montée Papineau (FIMEAU et règlement d'emprunt) – Ce projet est structuré financièrement et les travaux sont prévus en 2021.

5-Réfection du chemin de la Grande-Presqu'île (TECQ 19-23 et règlement d'emprunt) – Réalisé à 100%.

6-Construction d'un garage municipal – Nous attendons une réponse pour une subvention de plus de 65% du coût total du projet.

7-Bloc sanitaire et filets de sécurité au terrain de balle (subventionné à 80%) – Le dossier avance rapidement et la fin des travaux est prévu pour le printemps prochain.

8-Mise à jour des règlements d'urbanisme – Le dossier est en cours de réalisation, plusieurs étapes importantes ont été franchies, la consultation est à venir.

9-Construction de la Résidence Le Monarque – Les services sont branchés (aux frais de l'organisme) et le projet est en voie de se réaliser.

En terminant, l'année 2020 fût une année difficile au niveau mondial à cause de la COVID-19 et pour que 2021 soit meilleure, je vous invite à redoubler de prudence pendant cette période des fêtes et de respecter les consignes sanitaires. Je vous souhaite, en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe municipale, une merveilleuse période des fêtes et une très bonne année 2021.

Christian Pilon, Maire

Heure de tombée pour la prochaine parution :
Mercredi le 27 janvier à 12h

Services des bureaux municipaux sur rendez-vous
seulement (en raison du COVID-19)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
Vendredi : fermé



TABLE DES MATIÈRES

Message du Maire.....	1
Bureaux municipaux fermés au public	2
Fermeture des bureaux – Période des fêtes	2
Calendrier des séances du conseil 2021	2
Comptes de taxes municipales.....	3
Avertisseurs de monoxyde de carbone	3
Déneigement des trottoirs.....	3
Poste vacant au comité consultatif d'urbanisme ..	3
Adoption du budget 2021	4
<i>État des activités financières</i>	4
<i>Plan triennal des immobilisations 21-22-23</i> ..	4
<i>Sources de financement</i>	4
<i>Comparatif budget</i>	5
<i>Compte de taxes</i>	5

Avis public/dérogation mineure.....	5
Appels systématisés Telmatik.....	6
Projet de collaboration en milieu agricole sur la biodiversité	6
Bacs de compost, recyclage et ordures – consignes pour la période hivernale.....	6
Mon village/ma fierté.....	7
Un gros merci.....	7
Remerciements guignolée	7
Ski La Seigneurie -Service gratuit renouvelé	7
Rappel - Stationnement en période hivernale	7
Don au comité de la Fabrique	8
Les amis du parc de Plaisance.....	8
Rappel – registre des chiens.....	8

RAPPEL - BUREAUX MUNICIPAUX FERMÉS AU PUBLIC SAUF AVEC RENDEZ-VOUS

Les bureaux sont présentement fermés au public. Le personnel est présent pour répondre à vos appels téléphoniques et courriels durant les heures normales de bureau. Si nécessaire, vous êtes invités à communiquer au bureau pour prendre un rendez-vous avec les membres de l'équipe de la municipalité en composant le 819-427-5363 ou par courriel à info@villeplaisance.com. Les personnes désirant faire des paiements peuvent le faire par chèque (poste) ou par internet.

Si la MRC de Papineau passait à la zone rouge, la majorité du personnel se retrouverait en télétravail mais soyez assuré que nous continuerons d'offrir le service comme si nous étions au bureau sauf pour les rendez-vous. Merci de votre compréhension !



FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES



Les bureaux administratifs seront fermés du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021 inclusivement. Joyeuses fêtes à tous et à toutes !

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2021

Lundi le 11 janvier 2021 à 19h00

Lundi le 1^{er} mars 2021 à 19h00

Lundi le 3 mai 2021 à 19h00

Lundi le 2 août 2021 à 19h00

Lundi le 4 octobre 2021 à 19h00

Lundi le 6 décembre 2021 à 19h00



Lundi le 1^{er} février 2021 à 19h00

Mardi le 6 avril 2021 à 19h00

Lundi le 7 juin 2021 à 19h00

Mardi le 7 septembre 2021 à 19h00

Lundi le 15 novembre 2021 à 19h00

Lundi le 13 décembre 2021 à 19h00 (spéciale budget 2022)

***Avec la pandémie les séances du conseil municipal peuvent se tenir par visioconférence afin de respecter les consignes gouvernementales. Une vidéo de la séance est ensuite disponible sur le site web de la municipalité. ***

COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Au retour des vacances, les employés s'affaireront à préparer vos comptes de taxes. Vous le recevrez vers la mi-janvier. Vous pourrez payer votre compte en trois (3) versements aux dates suivantes :

1^{er} versement : 14 février 2021

2^e versement : 14 mai 2021

3^e versement : 12 août 2021



Modes de paiements : argent comptant, chèques ou par internet.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz qui a des effets néfastes sur la santé et peut entraîner la mort. Il est inodore, incolore et insipide (sans goût). Il se dégage lorsque vous utilisez un chauffage d'appoint, des appareils qui brûlent un combustible (propane, éthanol, bois, mazout, etc.)

Donc en collaboration avec le service d'incendie, la municipalité de Plaisance vous recommande fortement l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone si vous utilisez un chauffage d'appoint. De ce fait, nous avons mis à la disposition des citoyens, à la mairie, des avertisseurs au coût de 50\$ taxes comprises une économie de 17\$ si vous achetez le même modèle dans les magasins à grande surface. Pour vous en procurer un vous devez communiquer avec :

M. Sylvain Desjardins, Directeur du service incendie

Cell : 819-923-5363

Courriel : incendies@villeplaisance.com



DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS



Nous vous demandons de ne pas stationner dans la rue ou près des trottoirs lors de tempêtes hivernales afin que les entretiens des trottoirs soient effectués correctement. Si les voitures se stationnent trop près de la chaîne de trottoir, le déblaiement ne pourra être assuré, ce qui peut occasionner plusieurs désagréments.

Dans le même ordre d'idée, ne pas déposer vos bacs (ordures, recyclage, compostage) sur le trottoir, placez-les plutôt sur le bord de votre terrain.

POSTE VACANT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)



Un membre résidant est demandé pour compléter l'équipe du comité consultatif d'urbanisme.

Deux membres du conseil municipal et deux membres résidants forment l'équipe actuelle du CCU conformément au règlement municipal.

Si ça vous intéresse, vous devez envoyer votre demande par écrit avec les motivations qui vous animent avant le 4 janvier 2021 à midi à l'adresse suivante : Par la poste au 275, rue Principale, Plaisance (Québec) J0V 1S0 ou par courriel à Pierre Villeneuve : urbaniste@villeplaisance.com.

ADOPTION DU BUDGET 2021

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2020	Budget	2021
REVENUS			
Taxes	1 271 586\$		1 289 822\$
Païement tenant lieux de taxes	42 264\$		41 589\$
Transferts	278 893\$		322 460\$
Services rendus	34 835\$		38 250\$
Imposition de droits	37 500\$		41 500\$
Amendes et pénalités	3 000\$		3 000\$
Autres revenus	15 700\$		5 700\$
Intérêts	<u>21 112\$</u>		<u>21 000\$</u>
	<u>1 704 890\$</u>		<u>1 763 321\$</u>
DÉPENSES			
Administration générale	395 394\$		414 253\$
Sécurité publique	183 775\$		193 308\$
Transport	339 093\$		367 879\$
Hygiène du milieu	243 118\$		237 438\$
Santé et bien-être	0\$		1 940\$
Aménagement, urbanisme et développement	155 848\$		167 523\$
Loisirs et culture	187 826\$		198 125\$
Frais de financement	<u>43 065\$</u>		<u>42 195\$</u>
	<u>1 548 119\$</u>		<u>1 622 661\$</u>
<u>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</u>			
	156 771\$		140 660\$
Remboursement de la dette	156 771\$		160 800\$
Appropriation de surplus libre	<u>0\$</u>		<u>20 140\$</u>
Solde des fonds à la fin de l'exercice	<u>0\$</u>		<u>0\$</u>



PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

DÉPENSES	2021	2022	2023
Administration	5 000\$	30 000\$	5 000\$
Sécurité publique	51 000\$	116 000\$	0\$
Transport et voirie	732 000\$	116 000\$	5 000\$
Hygiène du milieu	1 894 000\$	0\$	550 000\$
Urbanisme et mise en valeur	28 312\$	0\$	0\$
Loisirs et culture	<u>120 000\$</u>	<u>22 000\$</u>	<u>65 000\$</u>
	<u>2 830 312\$</u>	<u>284 000\$</u>	<u>625 000\$</u>

SOURCES DE FINANCEMENT

Taxation	0\$
Surplus	163 000\$
Subventions	1 625 000\$
Réserves financières	4 000\$
Financement-emprunt	<u>1 038 312\$</u>
	<u>2 830 312\$</u>

COMPARATIF BUDGET

	2021	2020	2019
Taux taxes foncière générale/100 \$ évaluation	0,9845	0,9845	0,9276
Taxes spéciales financement/100 \$ évaluation	0,102	0,103	0,139
Taxes spéciales aqueduc	0,013	0,013	0,013
	1,0998	1,1005	1,0796
TARIFICATION			
Eau potable/unité	165\$	165\$	155\$
Égout et assainissement des eaux/unité	130\$	130\$	130\$
Matières résiduelles/unité	105\$	105\$	105\$
Taxes de secteur/pied linéaire	6,12\$	6,18\$	6,06\$
Taxe de secteur (rue Principale)	865,49\$	832,88\$	814\$
Taxe fosse septique/unité	93\$	93\$	90\$

COMPTE DE TAXES

	2021	2020	2019	Variation
Propriété au village				2021/2020
100 000 \$	1 500 \$	1 501 \$	1 470 \$	-0,05
150 000 \$	2 050 \$	2 051 \$	2 009 \$	-0,05
200 000 \$	2 600 \$	2 601 \$	2 549 \$	-0,06
Propriété en campagne sans aqueduc				
100 000 \$	1 285 \$	1 286 \$	1 262 \$	-0,07
150 000 \$	1 828 \$	1 829 \$	1 795 \$	-0,07
200 000 \$	2 371 \$	2 373 \$	2 328 \$	-0,07
Propriété en campagne avec aqueduc				
100 000 \$	1 463 \$	1 464 \$	1 430 \$	-0,05
150 000 \$	2 013 \$	2 014 \$	1 969 \$	-0,05
200 000 \$	2 563 \$	2 564 \$	2 509 \$	-0,06

****Valeur moyenne au rôle de novembre 2020 : 139 394\$**

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 11 janvier 2021, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la construction d'une clôture d'une hauteur de 1,75 mètre, alors que selon le règlement de zonage URB 99-05, à l'article 9.2.2.1 *Marge avant*, la hauteur maximale autorisée est de 1,00 mètre, donc une dérogation de 0,75 mètre ;

Emplacement du lot : 289, rue Ferron

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 janvier 2021, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit au plus tard le 4 janvier 2021, à 12h00. Vos commentaires sur cette demande doivent être transmis par courriel à urbaniste@villeplaisance.com. Cette dernière procédure est établie exceptionnellement pour tenir compte des consignes du gouvernement du Québec concernant la situation sanitaire actuelle de la COVID-19.

Donné à Plaisance ce 1er jour du mois de décembre 2020

Benoit Hébert

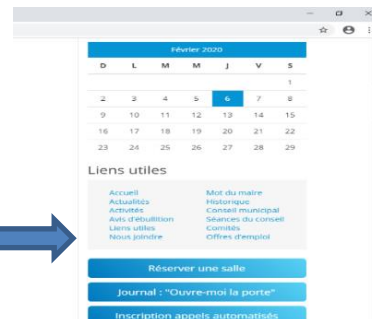
Directeur-général/Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

Je m'inscris

APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

La municipalité de Plaisance a acquis un système téléphonique automatisé. Ce système sera d'une précieuse aide pour vous joindre citoyens et citoyennes. Le système téléphonique permettra de vous appeler, texter ou vous envoyer un courriel lors de situations urgentes ou qui nécessitent une information immédiate, ex : inondations, avis d'ébullition d'eau, etc... Lors de ces situations vous recevrez l'information selon votre choix de communication. De cette façon vous serez mis au courant rapidement de la situation qui vous concerne. Pour ce faire nous avons besoin de connaître vos informations. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca au bas de la page principale (voir image) vous retrouverez l'onglet « Inscription appels automatisés » appuyez une fois et vous accéderez directement au formulaire à compléter.



PROJET DE COLLABORATION EN MILIEU AGRICOLE SUR LA BIODIVERSITÉ

En collaboration avec la municipalité de Plaisance, le Parc National de Plaisance et d'autres partenaires, l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBVRPNS) a mis en place un projet en milieu agricole sur la conservation de la biodiversité et la qualité de l'eau. Le secteur concerné par ce projet est le milieu environnant de tous les cours d'eau reliés à la baie de la Pentecôte de la rivière des Outaouais, dont le ruisseau Hébert. Par une approche collaborative, ce projet vise à impliquer les producteurs et productrices agricoles le plus tôt possible dans la démarche.



Les partenaires de ce projet sont à la recherche de producteurs et productrices agricoles volontaires pour compléter l'équipe de travail pour le développement de nouvelles pratiques en champs. Ces pratiques viseraient l'amélioration de la qualité des sols, de l'eau et/ou des corridors et passages fauniques. Le but est d'appuyer les producteurs et productrices agricoles pour que ceux-ci développent leurs propres projets et qu'ils les expérimentent au champ.

Si cette démarche présente un intérêt pour vous, veuillez communiquer avec à la municipalité auprès du service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité au 819-427-5363 poste 2609 ou par courriel à urbaniste@villeplaisance.com.

BACS DE COMPOST, RECYCLAGE ET ORDURES CONSIGNES POUR LA PERIODE HIVERNALE

Déneigement - Pendant la période hivernale, assurez-vous que les bacs laissés à la rue lors de la journée des collectes soient bien déneigés pour permettre la récupération des matières résiduelles. Dans le même ordre d'idée, ne pas déposer vos bacs (ordures, recyclage, compostage) sur le trottoir, placez-les plutôt sur le bord de votre terrain.

Bacs à compost – période hivernale - loquet noir - Veuillez ne pas enclencher le loquet noir (barrure) intégré au bac brun durant l'hiver. Cela évitera un bris ou la perte du loquet noir.

Deux collectes lors d'une même journée - cas d'exceptions et consignes - À cause des conditions hivernales, il est possible que la récupération des matières soit effectuée dans deux collectes séparées au cours de la même journée. Si une telle situation se produit, veuillez laisser votre bac qui n'a pas été ramassé à la rue jusqu'en fin de journée pour permettre sa récupération.



MON VILLAGE / MA FIERTÉ



Le document des nouveaux arrivants est prêt et sera disponible sur le site municipal. Cependant, les nouveaux propriétaires 2020 en recevront un par la poste. Ceux et celles qui le voudront pourront en faire la demande à la mairie. Bonne lecture.

Le 5 décembre était la journée internationale des bénévoles, nous profitons de l'occasion pour honorer l'implication des nombreux citoyens et souhaiter la bienvenue aux nouveaux.

Le comité continue de rassembler les inscriptions pour le répertoire des bénévoles. Afin de connaître vos intérêts, habiletés et disponibilités. Cette inscription est disponible sur le site municipal ou à la mairie.

UN GROS MERCI...

À la vingtaine de bénévoles qui ont illuminé les espaces publics (près de 80 heures). Pour les dons d'arbres et branches Claude Drolet et Claude Péloquin.

Aux 10 lutins qui ont aidé le Père Noël à chercher et emballer les cadeaux de vos « bout chou ».

Aux bénévoles qui se sont joints à l'association des loisirs et au comité de la parade des tracteurs en lumières, pour la distribution des cadeaux avec le Père Noël en personne à votre porte.

Pour les citoyens qui ont participé au concours « Décorer vos maisons », le tirage au sort se fera le 17 décembre à 13h00. 5 prix de 100\$ d'achats à Plaisance seront remis aux gagnants.

En ce temps de restriction sanitaire, soyez prudent. On a à cœur la santé de nos gens.

À l'an prochain!
Micheline Cloutier



REMERCIEMENTS GUIGNOLÉE

Le conseil municipal de Plaisance tient à remercier toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans l'opération pour la cueillette des denrées alimentaires et autres dons dans le cadre de la guignolée 2020.



Cette édition spéciale COVID-19 sera aussi jumelée à une participation financière de 1 000\$ au profit de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation de la part de la municipalité. Merci à tous et à toutes!



SKI LA SEIGNEURIE - SERVICE GRATUIT RENOUVELÉ Lors de la réunion du 7 décembre dernier votre conseil a reconduit son engagement financier pour ainsi permettre à toutes les familles de Plaisance de bénéficier des installations du ski de fond de la Seigneurie. Comme l'an passé, vous pouvez vous procurer votre carte d'abonnement au Château de Montebello ou à votre bureau municipal. Il s'agit évidemment d'une belle opportunité puisque les équipements sont également fournis au besoin dans le cadre de cette entente. Passez-vous le mot pour maximiser les retombées d'une telle initiative.



RAPPEL - STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE : Le présent message se veut un avis formel en regard de notre règlement municipal interdisant le stationnement la nuit entre le **15 novembre et le 15 avril de 0h00 à 6h00** dans toutes les rues de notre municipalité. Cette restriction facilite le travail de déneigement.



MERCI POUR VOTRE DON !

Le comité de la fabrique a reçu un très beau cadeau ! Un don d'un montant de 600\$ amassé lors de la parade de tracteurs en lumière édition 2019. Fanny et Micheline sont accompagnées d'André Charlebois et Éric Rioux, président et vice-président respectifs de la fabrique. Merci !



Les amis du Parc national de Plaisance aimeraient remercier la scierie Claude Drolet ainsi que mesdames Denise Fournier et Marie-Pierre Drolet toutes deux céramistes en plus de madame Claudine Vivier, dessinatrice de la nature, pour leur support. En effet, ils ont organisé une vente de sapin de Noël ainsi qu'une exposition/vente de leurs œuvres les 28-29 novembre, tout en accordant une partie de leurs revenus aux Amis.

Si la nature et les consignes concernant la COVID-19 le permettent, Les amis du Parc national de Plaisance ainsi que le Parc national de Plaisance organiseront le 13 février 2021 en pm, une randonnée en raquettes de 2 à 3 km, animée par des interprètes de la nature afin d'identifier les traces laissées par les animaux dans la neige sur terre, aux abords de l'eau et de la glace ou dans les arbres. Afin de respecter les directives de distanciation, au maximum, 12 participants seront acceptés ainsi que 2 bénévoles. Selon le succès remporté par l'activité, il se peut qu'il y ait une autre randonnée le 20 février en pm encore et ce, dans les mêmes conditions. Suivez-nous sur la page Facebook des Amis du Parc national de Plaisance. En cette fin d'année, nous vous souhaitons une très belle année 2021, qu'elle soit pleine de plaisirs et d'activités à l'extérieur.



RAPPEL REGISTRE DES CHIENS

Si ce n'est déjà fait, svp veuillez compléter le formulaire suivant et nous le retourner avec une photo de votre chien car avec la pandémie que nous vivons, il nous est difficile d'effectuer le recensement de vos chiens. Habituellement l'agent recenseur aurait dû, cet automne, effectuer une visite à chacune des résidences afin de recenser les chiens. Cette action nous permet d'avoir un meilleur suivi. Les médailles sont obligatoires et importantes afin de retrouver votre chien. Le coût de la médaille est de 15\$ par année. Ce montant est directement porté à votre compte de taxes.



Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Nom du chien : _____ Race du chien : _____

Mâle ou Femelle : _____ Numéro de téléphone : _____

PHOTO DE VOTRE CHIEN

S.V.P. retournez ce formulaire par courriel à info@villeplaisance.com ou par la poste. Merci !